



N° 03 – JANVIER 2016

## INFORMATIONS STATISTIQUES

### LE TRAVAIL SUR ANNONCE DANS LE CANTON DE GENÈVE

Depuis l'entrée en vigueur du deuxième volet de l'accord bilatéral avec l'Union européenne sur la libre circulation des personnes, au 1<sup>er</sup> juin 2004, les étrangers qui viennent exercer une activité lucrative de courte durée en Suisse (moins de 90 jours) ne sont plus soumis à autorisation, mais doivent simplement s'annoncer aux autorités : c'est la procédure d'annonce.

En 2014, 30 100 personnes, cumulant 1,2 million de jours de travail, ont été enregistrées par une procédure d'annonce dans le canton de Genève.

Convertis en équivalent plein temps (EPT), cette main-d'œuvre représente 3 200 emplois, soit 1,1 % des 303 700 EPT recensés dans le canton.

Genève est l'un des cantons suisses qui compte le plus de travailleurs annoncés, tant en termes de nombre de personnes qu'en termes de volume de travail.

### TRAVAIL SUR ANNONCE ET EMPLOI TOTAL EN ÉQUIVALENTS PLEIN TEMPS (EPT), PAR CANTON, EN 2014

CHIFFRES ANNUELS

SUISSE

|               | Nombre de travailleurs annoncés | Nombre de jours de travail annoncés | Jours par travailleur annoncé | Travailleurs annoncés en EPT | Total des emplois en EPT (1) | Volume du travail sur annonce, en % (2) |
|---------------|---------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------|------------------------------|------------------------------|-----------------------------------------|
| Zurich        | 38 497                          | 1 250 402                           | 32,5                          | 3 426                        | 766 769                      | 0,4                                     |
| Genève (3)    | 30 079                          | 1 166 847                           | 38,8                          | 3 197                        | 303 736                      | 1,1                                     |
| Tessin        | 25 052                          | 673 280                             | 26,9                          | 1 845                        | 178 538                      | 1,0                                     |
| Vaud          | 24 684                          | 935 239                             | 37,9                          | 2 562                        | 336 397                      | 0,8                                     |
| Bâle-Ville    | 18 573                          | 523 077                             | 28,2                          | 1 433                        | 150 811                      | 1,0                                     |
| Argovie       | 18 292                          | 492 831                             | 26,9                          | 1 350                        | 256 998                      | 0,5                                     |
| Berne         | 16 785                          | 508 618                             | 30,3                          | 1 393                        | 475 380                      | 0,3                                     |
| Saint-Gall    | 15 026                          | 429 145                             | 28,6                          | 1 176                        | 227 937                      | 0,5                                     |
| Grisons       | 13 275                          | 352 699                             | 26,6                          | 966                          | 98 562                       | 1,0                                     |
| Valais        | 12 042                          | 482 078                             | 40,0                          | 1 321                        | 130 131                      | 1,0                                     |
| <b>Suisse</b> | <b>225 807</b>                  | <b>8 656 065</b>                    | <b>38,3</b>                   | <b>23 715</b>                | <b>3 927 711</b>             | <b>0,6</b>                              |

(1) Chiffres provisoires de 2013.

(2) Part des travailleurs annoncés dans l'emploi total (en EPT).

(3) Genève avec activités extraterritoriales ; Suisse et autres cantons sans.

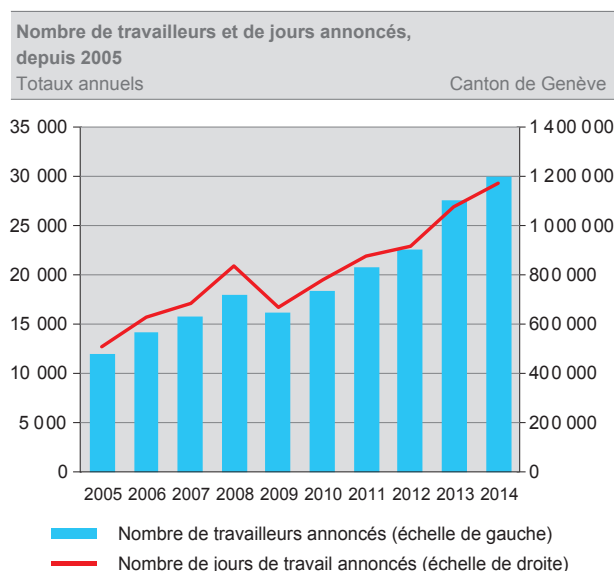
Source : SEM - Statistique sur la procédure d'annonce / OFS - Statistique structurelle des entreprises

## ÉVOLUTION DE 2005 À 2014

Le nombre de travailleurs sur annonce enregistrés à Genève progresse de manière quasi continue depuis 2005, première année complète depuis l'introduction de cette procédure. Un seul repli a été enregistré, en 2009, année marquée par une contraction de l'activité économique.

L'effectif de travailleurs sur annonce passe de 12 100 en 2005 à 30 100 en 2014, soit une augmentation de 150 %. Cette évolution est en partie liée à l'élargissement de l'Union européenne. En 2005, 18 pays étaient concernés par la procédure d'annonce, contre 30 depuis 2009.

Cependant, entre 2009 et 2014, bien que le nombre de pays concernés soit stable, le nombre de travailleurs sur annonce augmente de 85 %. A noter que sur la même période, le nombre d'autorisations de séjour de courte durée (permis L) délivrées à des ressortissants des pays de l'UE / AELE, qui viennent s'établir dans le canton pour y exercer une activité lucrative, tend à se réduire.



Source : SEM - Statistique sur la procédure d'annonce / OCSTAT

En 2014, convertis en équivalent plein temps (EPT), les travailleurs annoncés représentent 3 200 emplois, soit 1,1 % des 303 700 EPT recensés dans le canton. Cette part était de 0,6 % en 2005.

## LES CATÉGORIES DE TRAVAILLEURS SUR ANNONCE

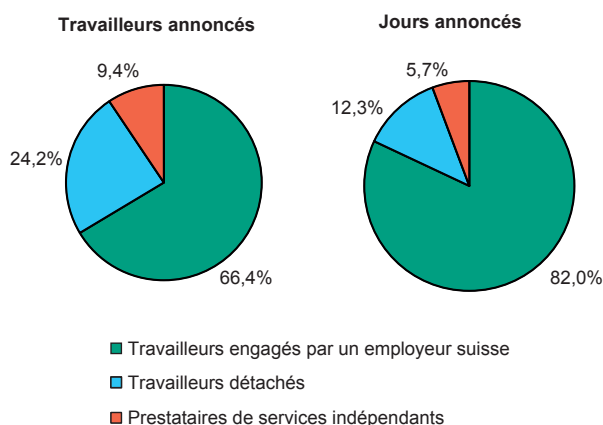
En 2014, deux tiers des travailleurs sur annonce du canton de Genève sont engagés par des employeurs suisses. Viennent ensuite les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise dont le siège se trouve dans l'UE / AELE (24 %), puis les prestataires de services indépendants (9 %).

Les travailleurs engagés par des employeurs suisses effectuent les missions les plus longues : ils travaillent en moyenne 48 jours et, pour plus d'un quart d'entre eux, la durée de l'activité est comprise entre 81 et 90 jours. Les durées sont nettement plus courtes pour les travailleurs détachés et les prestataires de services, respectivement 24 et 20 jours.

## Répartition du nombre de travailleurs et de jours annoncés selon la catégorie de travailleurs, en 2014

En %

Canton de Genève



Source : SEM - Statistique sur la procédure d'annonce / OCSTAT

Les travailleurs engagés par un employeur suisse sont principalement de nationalité française (70 % des jours annoncés). Les travailleurs détachés et les prestataires de services (catégories pour lesquelles la nationalité des personnes n'est pas connue, seul le pays du siège de l'entreprise l'étant) viennent essentiellement d'entreprises dont le siège se situe en Allemagne ou en France.

La prédominance des travailleurs venant de France s'explique notamment par la proximité géographique, les personnes pouvant résider en France et venir travailler à Genève, de même que par le partage de la langue.

Le même constat peut être fait pour les cantons du Tessin (avec l'Italie) ou de Bâle-Ville (avec l'Allemagne). Comme Genève, il s'agit de cantons frontaliers, qui enregistrent un grand nombre de travailleurs sur annonce.

## TRAVAILLEURS SUR ANNONCE SELON L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

La branche d'activité *service de l'emploi* est celle qui groupe le plus grand nombre de travailleurs annoncés. Il s'agit de travailleurs placés par les agences d'intérimaires, dans des entreprises actives dans d'autres branches d'activité, lesquelles ne sont pas connues. Ainsi, la répartition par branche d'activité est quelque peu biaisée : les effectifs de la branche *service de l'emploi* sont surévalués, tandis que ceux des autres branches sont sous-évalués.

Cela a également un impact, moins important cependant, sur la répartition entre les secteurs économiques. La branche *service de l'emploi* appartenant au secteur tertiaire, ses effectifs sont surévalués, tandis que ceux du secteur primaire et du secondaire sont sous-évalués.

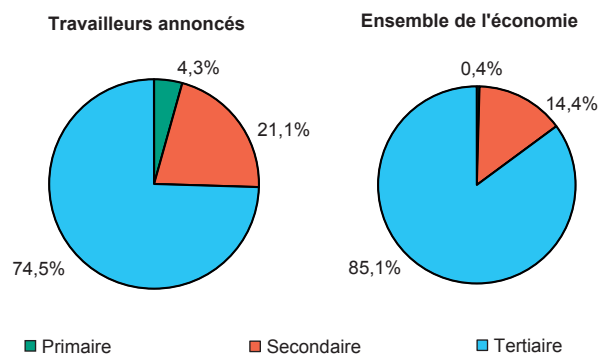
Rapportée au total des EPT par secteur économique, la part des travailleurs annoncés est la plus élevée dans le secteur primaire.

En 2014, les 944 actifs annoncés correspondent à 139 EPT, soit 10,5 % du volume de travail total du secteur. A titre de comparaison, la part est de 1,1 % dans l'ensemble de l'économie. La plupart d'entre eux (95 %) sont engagés par un employeur suisse. Leur durée moyenne d'activité est de 54 jours.

Dans le secteur secondaire, les 9 300 personnes annoncées représentent 675 EPT, soit 1,5 % du total de l'emploi du secteur. La durée moyenne d'activité est relativement courte : 27 jours. Les travailleurs détachés sont les plus nombreux (56 %). Les travailleurs engagés par un employeur suisse et les prestataires indépendants en représentent chacun 22 %.

Même si, en nombre absolu, les travailleurs annoncés sont plus nombreux dans le secteur tertiaire (19 900, soit l'équivalent de 2 400 EPT), le volume de travail correspondant ne représente que 0,9 % de l'emploi total du secteur. Leur durée moyenne d'activité est de 44 jours. Les travailleurs engagés par un employeur suisse sont les plus nombreux (86 %).

Répartition de l'emploi en EPT des travailleurs annoncés et dans l'ensemble de l'économie, selon le secteur économique, en 2014  
En % Canton de Genève



Source : SEM - Statistique sur la procédure d'annonce / OCSTAT

En termes de branches d'activité, à l'exception de la branche *service de l'emploi*, la construction concentre le plus grand

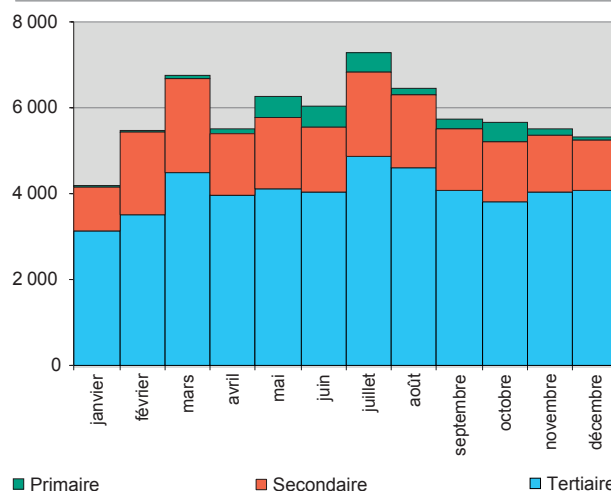
nombre de travailleurs sur annonce (6 300 personnes, soit 470 EPT).

## SAISONNALITÉ

Les résultats mensuels montrent que l'évolution du nombre d'annonces à Genève est influencée par des facteurs saisonniers. La saisonnalité est différente selon le secteur économique.

C'est dans le secteur primaire que la saisonnalité est la plus marquée. Les pics de main-d'œuvre se situent de mai à juillet (récoltes des fruits et légumes) et en septembre-octobre (vendanges). Dans le secteur secondaire, les pics se situent en février-mars et en juillet-août, reflétant la saisonnalité des annonces dans le domaine de la construction. Dans le secteur tertiaire, les mois de mars, juillet et août se démarquent quelque peu, mais les écarts sont moins marqués.

Moyenne mensuelle des travailleurs annoncés de 2013 et 2014, selon le secteur économique (1)  
Moyenne mensuelle Canton de Genève



(1) Les travailleurs dont la durée d'activité couvre plusieurs mois sont comptés dans chacun d'entre eux.

Source : SEM - Statistique sur la procédure d'annonce / OCSTAT

La procédure d'annonce permet aux ressortissants de l'UE et de l'AELE d'exercer une activité lucrative en Suisse pendant 90 jours par année au maximum, sans qu'un permis de séjour ne soit nécessaire. Les annonces ne sont pas contingentées.

Trois catégories d'actif peuvent s'annoncer :

- les travailleurs engagés par un employeur suisse ;
- les travailleurs détachés en Suisse par une entreprise dont le siège se trouve dans l'UE / AELE ;
- les prestataires de services indépendants qui fournissent en Suisse une prestation au titre d'une activité indépendante.

Le nombre de pays concernés par la procédure d'annonce a évolué avec l'élargissement de l'UE. En 2004, les 15 Etats déjà membres de l'UE en 1995 (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grande-Bretagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal et Suède) peuvent recourir à la procédure d'annonce. En 2006, dix Etats supplémentaires sont concernés (Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République tchèque, Slovaquie, Slovénie, Chypre et Malte), puis, en 2009, s'ajoutent la Bulgarie et la Roumanie. Par ailleurs, les ressortissants de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège, Etats membres de l'AELE, peuvent y recourir depuis 2004.

Les modalités de la procédure d'annonce ont évolué dans le temps et varient selon les Etats et les branches d'activité. Elles sont décrites dans l'Accord sur la libre circulation des personnes entre la Confédération suisse et la Communauté Européenne et ses Etats membres (<http://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/19994648/index.html>).

Département présidentiel

Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26

Tél. +41 22 388 75 00 • [statistique@etat.ge.ch](mailto:statistique@etat.ge.ch) • [www.ge.ch/statistique](http://www.ge.ch/statistique)

Responsable de la publication : Roland Rietschin

Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé

à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.

© OCSTAT, Genève 2016. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source

INFORMATIONS STATISTIQUES

N° 03 – JANVIER 2016

28.01.2016

